



Refus de restituer le solde tout compte après licenciement

Par **louise88**, le **16/06/2016** à **09:07**

Bonjour,

J'ai travaillé dans une entreprise de nettoyage pendant 10 mois tout se passait bien jusqu'à ce que je rentre en conflit avec mon patron (il manquait du matériel pour nettoyer et me disait de me débrouiller car il ne pouvait pas m'en délivrer, il me faisait des réflexions lorsque j'avais rendez vous chez le médecin en me disant que le personnel était en vacances donc que je devais y aller un autre jour etc...) je me suis disputée avec lui et j'ai été licenciée.

Honnêtement je n'étais pas mécontente. Je constate que mon solde tout compte ne m'a toujours pas été versé, j'ai appelé la comptable de l'entreprise qui me disait qu'elle allait s'en occuper, je n'ai pas cessé de l'appeler. Cela fait 7 mois maintenant que cela dur. Et là mon ancien patron m'appelle en me disant que les clés de l'entreprise dans laquelle je travaillais n'ont pas été restituées donc c'est la raison pour laquelle, mon solde tout compte a été bloqué tant que je ne restitue pas les clés. Je lui ai dit qu'il aurait dû me le demander avant pourquoi avoir attendu. Il me dit qu'il m'a laissé un message il y a 7 mois (chose que je doute). Et qu'il n'y pensait plus et que tant que je ne restitue pas les clés pas de solde. Je lui ai proposé de rembourser les clés car j'ai déménagé depuis longtemps et mes affaires sont chez ma mère qui ne vit pas ici. Et il refuse que dois-je faire ?

Par **P.M.**, le **16/06/2016** à **10:14**

Bonjour,

L'employeur ne pourrait vous demander le remboursement des clés qu'en cas de faute lourde qui implique une intention de nuire à l'entreprise s'il a toutes les preuves de vous les avoir remises et depuis 7 mois il a dû se débrouiller sans...

De toute façon, cela est indépendant de la délivrance du solde de tout compte et je vous conseillerais de saisir le Conseil de Prud'Hommes en référé, ce que vous auriez pu faire depuis longtemps après l'envoi d'une lettre recommandée avec AR de mise en demeure envoyée à l'employeur d'avoir à s'exécuter sous 48 h (sans parler des clés)...

Par **louise88**, le **16/06/2016** à **11:44**

merci pour cette réponse rapide. En fait, je m'inquiète plus pour mon attestation de pole

emploi et mon certificat de travail. Pole emploi me réclame mon attestation et mon certificat mais quand j'ai demandé à mon patron il m'a répondu que le solde tout compte, le certificat de travail et l'attestation de pole était lié. Je doutais de sa réponse et vous avez confirmé ce que je pensais.

Par **P.M.**, le **16/06/2016** à **12:32**

En tout cas le certificat de travail n'est pas lié et aurait dû vous être délivré dès le dernier jour de travail sur votre demande, raison de plus pour saisir le Conseil de Prud'Hommes en référé avec une demande d'astreinte par jour de retard pour chacun des documents qui ne sera pas rétroactive...

Par **louise88**, le **16/06/2016** à **13:21**

Merci pour vos conseils